



Procès – verbal du CHSCT Spécial de l'IUT de Cachan du jeudi 25 juin 2020

Etaient présents :

Mesdames : BOIVIN, CHRETIEN, EL COURT, LEBLAIS, MERRER, NAHALI, PETIT-ROGER, TAYBI, TIBAYRENC, TUBIANA.

Messieurs : ARDILLIER, CLAMENS, DE OLIVEIRA ALVES, DIDIER, GAUTREAU, GOUGE, GUINAND, HUGUES, LARNAUDIE, LEROUX, MANUEL, PELLARDY, PERONNY, POUJOULY, RAYNAUD, REINBOLD, THIEBAUT, TOURNIER, WILMOT.

(Représentants des personnels votants)

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux du CHSCT du 4 avril 2019 et du CHSCT du 27 juin 2019
2. PRA et organisation de la reprise des cours.
3. Présentation du contenu des registres de santé et sécurité du travail.
4. Les suites du problème du bâtiment F.
5. Point sur les travaux.
6. Présentation du document d'évaluation des risques professionnels.
7. Gestion des déchets sur l'IUT de Cachan.
8. Questions et informations diverses.

La séance est ouverte à 14h06.

Francisco DE OLIVEIRA ALVES ouvre la séance.

Vincent REINBOLD rejoint le CHSCT suite à la démission de **Françoise LEPREVOST**. Le secrétaire actuel **Bertrand MANUEL** démissionne ainsi que sa suppléante **Agnès LEBLAIS**.

André DIDIER s'interroge si l'élection du nouveau secrétaire du CHSCT aura lieu lors de cette séance. **Bertrand MANUEL** répond que son mandat s'arrête après cette réunion. **Francisco DE OLIVEIRA ALVES** précise que l'élection d'un secrétaire du CHSCT doit figurer préalablement à l'ordre du jour et par conséquent ce point sera programmé à la prochaine séance de CHSCT.

Questions diverses :

Francisco DE OLIVEIRA ALVES précise que plusieurs demandes concernent le plan de reprise d'activités et la préparation de la rentrée 2020. Un publipostage sera prochainement envoyé à destination du personnel afin de définir les conditions d'accueil des usagers. **Marianne BOIVIN** explique qu'un publipostage devrait être envoyé la semaine du 22 juin concernant le PRA de la période actuelle et sera traité en point d'information également au CHSCT de l'Université du 6 juillet afin de présenter les mesures envisagées pour la rentrée universitaire.

Francisco DE OLIVEIRA ALVES rappelle les actions réalisées depuis le dé-confinement du 11 mai suite au CHSCT de l'Université du 5 mai et au CHSCT spécial de l'IUT du 6 mai:

- Distanciation physique : 1 mètre entre chaque personne.
- Capacité d'accueil des salles : respect d'un mètre de distanciation, affichage dans chaque salle de la capacité théorique et la jauge. Selon la longueur des salles de l'IUT et après une expérimentation, pour chaque fenêtre on peut mettre quatre tables (4 usagers) distantes d'un mètre.
- Etude d'un scénario de 50% d'étudiants en présentiel sur tout l'IUT.
- Prévoir l'enseignement hybride. Anticiper le distanciel.

Franck WILMOT demande si le port du masque ne peut pas permettre de se dispenser de la règle de distanciation de 1 mètre dans un cours de travaux dirigés par exemple. **Francisco DE OLIVEIRA ALVES** répond que les enseignants doivent garantir le respect du port de masque par les étudiants tout au long de leur présence ainsi que l'application de la distanciation physique. L'idée étant d'imposer la distanciation physique le plus possible pour limiter au maximum la propagation du virus, en plus des gestes barrières.

Francisco DE OLIVEIRA ALVES tient à remercier **Nicolas MERCADIÉ** qui a mis en place un nouveau modèle de visièrre à l'IUT. Il rappelle également que la visièrre n'est pas un équipement de protection mais un équipement anti projection. La visièrre sera proposée à tout visiteur n'ayant pas de masque. Il précise que l'IUT est en capacité de fournir une visièrre par étudiant à la rentrée. Il insiste sur le principe de distanciation : si le mètre de distance n'est pas respecté, le port du masque devient obligatoire.

- Quelques salles sont distribuées entre les départements qui assureront la gestion de la mise en place des règles sanitaires : deux amphithéâtres partagés entre GMP et GEII2, la salle des DS est attribuée à GEII1.
- Le problème de la restauration : pause déjeuner à l'IUT, KFET, CROUS. 1h n'est pas suffisant pour manger au Crous.
- Prévoir d'organiser les enseignements : Un groupe d'étudiants aura cours dans la même salle toute la journée afin de limiter le brassage.
- Les besoins ont été remontés à l'Université pour s'équiper en moyens et matériels numériques pour l'enseignement hybride.

Francisco DE OLIVEIRA ALVES répond à quelques questions diverses :

- Pour les salles d'anglais : au maximum deux étudiants par box au lieu de quatre. L'objectif étant d'optimiser le numérique et le présentiel vu que les étudiants sont équipés en tablette.
- Nettoyage des tables par les étudiants entre chaque changement de groupe (Question de Bruno LARNAUDIE)
- Masques lavables 60 fois, fournis par l'Université, 1 par demi-journée.
- Masques en tissu lavables 50 fois livrés prochainement.
- Pour les étudiants, des masques ne sont pas prévus. La circulaire précise que les masques sont à la charge des étudiants. Quelques masques seront mis à disposition en cas de dépannage occasionnel.

Elvire PETIT-ROGER répond à la question de **Marie-Andrée MERRER** concernant les congés des BIATSS et du calendrier avec l'obtention comme l'an passé des 3 jours supplémentaires : la Direction va faire une note

informant le personnel de la reconduction des 3 jours de RTT supplémentaires, soumis à 34 minutes de travail supplémentaires hebdomadaires.

Concernant la question de **Marie-Andrée MERRER** sur logiciel de gestion des congés mis à disposition par l'Université à l'ensemble des agents, **Elvire PETIT-ROGER** précise que ce logiciel n'est pas déployé actuellement dans les composantes sauf au niveau de la direction centrale de l'Université. Un logiciel commun à toute l'Université est en cours d'élaboration et sera déployé dans le futur. On ne peut pas mettre en place un logiciel propre à l'IUT de Cachan.

1. Approbation des procès-verbaux du CHSCT du 4 avril 2019 et du CHSCT du 27 juin 2019.

Francisco DE OLIVEIRA ALVES rappelle que le CHSCT du 5 décembre a été reporté pour des raisons de grève et donc n'a pas pu se tenir avant la fin d'année. Le CHSCT du 19 mars a été annulé pour cause de confinement décrété le 17 mars.

Marie-Andrée MERRER demande à avoir les Procès-Verbaux (PV) dans les délais mentionnés dans le règlement intérieur et donne l'exemple des PV de l'Université qui sont diffusés dans les quinze jours voire le mois qui suit la réunion.

Marianne BOIVIN précise que ce n'est pas le PV qui est envoyé dans un délai d'un mois mais le relevé des décisions. (Annexe 1)

André DIDIER reproche le fait que le PV du 4 avril 2019 n'ait pas été communiqué pour le CHSCT du 5 décembre 2019 et a été envoyé 8 mois après la réunion. Il demande que les délais soient respectés. **Imen NAHALI** répond que ce PV a été envoyé le jour de la réunion du 27 juin 2019 et que les représentants du personnel ont refusé de voter faute de temps donné pour la lecture du PV.

Elvire PETIT-ROGER prend note des remarques et assure que la diffusion des PV sera améliorée.

Marie-Andrée MERRER cite également le PV du 6 mai 2020. **Francisco DE OLIVEIRA ALVES** répond qu'il s'agit d'une séance de présentation de PRA et que les relevés de décisions figurent dans le power point diffusé.

Francisco DE OLIVEIRA ALVES, rappelle que cette mission est externalisée au niveau de l'Université, que c'est une tâche chronophage non réalisable en un mois. Il rappelle que les relevés de décisions sont transmis rapidement.

Approbation des PV du 4 avril 2019 et du 27 juin 2019 à la majorité des représentants du personnel présents : (5 voix pour, 2 abstentions/ CGT, 1 abstention/FSU).

2- PRA et organisation de la reprise des cours.

Présenté par **Francisco DE OLIVEIRA ALVES** :

Contraintes à prendre en compte :

- Le télétravail reste le mot d'ordre sur la période,
- Pas de travail à l'IUT sans masque,
- Travail isolé interdit : « ensemble mais séparément »
- Aucun cours en présentiel à l'IUT pour la formation initiale avant la rentrée prochaine. Session examen présentiel à partir du 20 juin, sous conditions.
- Dans la mesure du possible, limiter au maximum l'utilisation des transports publics, port du masque obligatoire.
- Règle : dé-confinement très progressif, distanciation physique et gestes barrières.
- Mise à disposition de solution hydro-alcoolique: bornes automatiques ou manuelles à chaque entrée, un distributeur mural par étage.

- Le nettoyage dans les salles de travaux pratiques reste à la charge du département : équipements comme les PC, charges opératives...
- Disponibilité en sprays désinfectants : chaque département aura un stock de spray désinfectant et des recharges murales. C'est au département d'assurer le remplacement des flacons muraux vides ainsi que le remplissage des bornes de distribution en gel.

Bruno LARNAUDIE propose de mettre un deuxième porte savon ainsi qu'un deuxième distributeur de papier étant donné que la fréquence de lavage des mains pourra augmenter.

Francisco DE OLIVEIRA ALVES prend note de cette proposition : l'alimentation en savon et papier dans les toilettes sera doublée.

Marianne BOIVIN précise qu'une quantité relativement importante de solution hydro-alcoolique sera fournie courant juillet par Sanofi, par conséquent un stock suffisant est prévu pour la rentrée.

Laurent PERONNY s'interroge sur le nettoyage des claviers/souris et casques d'écoute, et demande quel produit est préconisé.

Marianne BOIVIN déconseille l'utilisation des sprays désinfectants directement sur le matériel informatique ou électronique et préconise les lingettes qui sont moins agressives pour le matériel fragile. Le spray pourrait attaquer le plastique, il faut bien lire la notice du produit pour savoir s'il est adapté à la surface à désinfecter.

Franck WILMOT s'interroge sur la gestion des stocks des produits (lingettes/ gels) pour lutter contre le virus.

Francisco DE OLIVEIRA ALVES répond que pour le moment les services généraux de l'IUT achètent et distribuent aux responsables magasiniers de chaque département qui en assurent la gestion du stock.

Laurent PERONNY alerte sur le fait que dans une même salle d'anglais il peut y avoir plusieurs groupes, dans la même journée.

Francisco DE OLIVEIRA ALVES précise que l'utilisateur doit nettoyer son poste. Le ménage par la société STEM n'a lieu qu'en fin d'après-midi.

Florence CHRETIEN informe que les lingettes et les produits désinfectants seront fournis aux agents souhaitant nettoyer leur poste de travail. Elle précise qu'actuellement au niveau de la loge une consommation importante de masques et de gel est observée.

Bruno LARNAUDIE demande si le groupe prenant la salle le matin doit nettoyer le poste de travail. **Francisco DE OLIVEIRA ALVES** rappelle que les salles sont nettoyées la veille par la société du ménage. Il préconise que chacun nettoie son bureau à chaque prise de poste.

Francisco DE OLIVEIRA ALVES précise que sur la période juin-juillet les soutenances sont autorisées et quelques examens pour les apprentis. Toutes les salles concernées doivent être équipées en gel et lingettes. La société STEM a réalisé un gros nettoyage des bureaux selon le protocole Covid19 dans la semaine du 4 mai, par un personnel formé. Puis un nettoyage journalier en fonction de la présence des agents est opéré. Les autres salles ne sont pas ouvertes au public.

Florence CHRETIEN demande à être informée pour l'utilisation d'une salle afin de planifier le nettoyage avant et après utilisation.

Francisco DE OLIVEIRA ALVES continue de présenter le PRA :

- Plage horaire ouverture IUT : 9h30-16h30 puis 8h00-17h00 à compter du 15 juin. Seuls les RDC des bat B, C, E, F, G, H seront ouverts. Reprise des horaires habituels dès la rentrée.
- Rotation des équipes administrative et technique, dans la mesure du possible une seule personne par bureau.
- Chaque agent amené à venir sur site recevra les consignes de distanciation, une visière et/ou un masque, gants.
- Un flacon de gel hydro-alcoolique par bureau
- Pour la reprise des cours, chaque département organisera et préparera les salles qui lui sont attribuées en mettant en place la distanciation.
- Les pièces, les circulations communes et les voiries sont à la charge des services généraux. Ils centralisent également la fourniture du matériel pour la lutte contre la Covid-19 aux départements.

- Prolongation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 juillet 2020 selon la Loi 2020-546 du 11 mai 2020 Réunions / colloques
- Pas de limitation en nombre de participants à une réunion présentielle mais respect strict des mesures barrières et capacité nominale de la salle divisée par deux.
- Tenir compte du mode de circulation et des temps de trajet des agents.

Francisco DE OLIVEIRA ALVES liste les principes et recommandations de base pour l'application du PRA :

- Distanciation physique dans tous les contextes et tous les espaces : au minimum d'1 m
- Gestes barrières
- Limitation du brassage des étudiants
- Nettoyage et désinfection des locaux et matériels
- Communication, information et formation
- Jauges des salles à revoir
- Mise en place de circulation sécurisée
- Amphis : sens de circulation obligatoire, ordre de remplissage et d'évacuation des rangées,
- Ventilation des locaux
- Si distanciation pas assurée : port du masque obligatoire
- Rotation des agents alternant présentiel et distanciel
- Poursuite du travail à distance et mise en place du télétravail dans les conditions définies réglementairement
- Affectation des étudiants à une salle
- Plus grande amplitude horaire d'utilisation des locaux
- Dématérialisation des procédures
- Les consignes sanitaires appliquées dans la bibliothèque
- Locaux / vie étudiante : les associations sont responsables de la mise en œuvre des consignes sanitaires
- Les week-ends d'intégration sont interdits.

Francisco DE OLIVEIRA ALVES alerte sur l'importance de la mise en place des cours à distance pour les étudiants internationaux qui rencontreront probablement des difficultés pour venir.

Bruno LARNAUDIE s'interroge concernant la communication destinée aux étudiants, support (flyer, power point).

Marianne BOIVIN répond qu'actuellement il n'y a pas de décision prise par rapport à la communication aux étudiants mais elle conseille de doubler les informations au niveau de la composante.

Bruno LARNAUDIE propose d'autoriser aux étudiants ayant cours toute la journée dans la même salle, de déjeuner dans cette même salle. **Marianne BOIVIN** ne voit pas d'inconvénient à cette idée.

Florence CHRETIEN préconise de veiller à ce que les étudiants jettent les déchets correctement dans les grandes poubelles dédiées.

Laurent PERONNY s'interroge sur l'organisation de la pause déjeuner ainsi que les règles mises en place à la KFET.

Francisco DE OLIVEIRA ALVES demande de prévoir une pause déjeuner avec une amplitude plus importante qu'habituellement, car des règles de distanciation et gestion de flux vont être imposées aux étudiants dans le CROUS. Concernant la KFET, il précise que les consignes sanitaires de distanciation ainsi que de capacité d'accueil devront être appliquées également sinon pas d'ouverture.

Francisco DE OLIVEIRA ALVES décide d'autoriser les étudiants à se restaurer dans leur salle de TD en respectant le mètre de distance.

Bruno LARNAUDIE s'interroge concernant le fonctionnement de la bibliothèque : prêt d'ordinateurs et de livres.

Francisco DE OLIVEIRA ALVES répond que la bibliothèque est déjà équipée de cinq ordinateurs. **Florence CHRETIEN** précise que les livres sont mis en quarantaine dans une caisse après le prêt. **Marianne BOIVIN** conseille de se rapprocher de M. **Julien SEMPERE** qui a mis en place un PRA pour la mise en quarantaine des ouvrages validé par les services de prévention.

Francisco DE OLIVEIRA ALVES fait un point sur le stock actuel en équipements de protection et de lutte contre la covid :

- Masques : 50 FFP2, 1000 FFP1, commande en cours de 2400 FFP1 et 150 masques en tissu réutilisables
- Gants : 500 en stock et commande en cours de 500
- Gel hydro-alcoolique : 200 litres sous différents contenants (8 distributeurs manuels, 8 distributeurs automatiques)
- 200 vaporisateurs nettoyeurs de 750 ml.

Marianne BOIVIN rappelle que quelques gouttes suffisent pour désinfecter les mains et elle conseille de faire passer le message au sein de l'IUT. **Francisco DE OLIVEIRA ALVES** précise que les bornes automatiques distribuent une quantité de gel dosée.

Francisco DE OLIVEIRA ALVES présente un graphique (figure 1) montrant le taux de présence du personnel à l'IUT depuis le 29 avril 2020 (avant la fin du confinement).

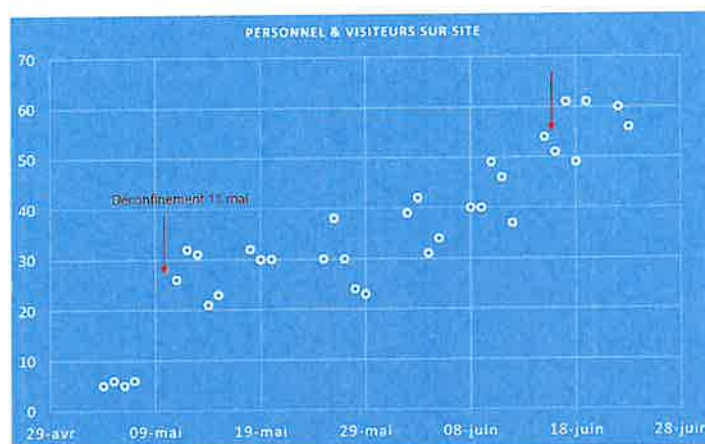


Figure 1 : taux de fréquentation de l'IUT

Francisco DE OLIVEIRA ALVES précise que les départements se sont dotés de tablettes pour l'enseignement hybride et que les services généraux ont reçu des ordinateurs portables pour équiper le personnel en travail à distance. Il insiste sur l'importance de faire remonter les besoins afin de se préparer correctement à la rentrée universitaire. **Imen NAHALI** rappelle que les départements n'ont pas répondu à sa sollicitation concernant le recensement des besoins en terme d'équipements de lutte contre la covid. **Florence CHRETIEN** incite les responsables à faire remonter leurs demandes pour réapprovisionnement.

Aurélien GAUTREAU demande si une harmonisation de l'enseignement à distance est prévue et si une formation destinée aux enseignants à l'utilisation des différents logiciels sera programmée. **Francisco DE OLIVEIRA ALVES** répond que l'Université a fait un sondage des retours d'expérience avec les différents outils numériques et qu'un guide pratique sera édité par la suite. **Aurélien GAUTREAU** s'interroge sur la mise en place d'une suite logicielle de l'Université. **Francisco DE OLIVEIRA ALVES** et **Gilles RAYNAUD** affirment qu'eCampus est la plateforme numérique pédagogique officielle de l'Université. **Gilles RAYNAUD** précise qu'actuellement aucune formation à cet outil n'est prévue et ajoute que l'IUT de Cachan n'était pas officiellement utilisateur d'eCampus.

Marianne BOIVIN apporte une précision concernant la plateforme Collaborate eCampus utilisée pendant le confinement, qui a subi des dysfonctionnements, résultat de la saturation du réseau du fait de connexions

multiples et simultanées. Une plateforme dédiée aux services administratifs, séparée de la partie pédagogique, a permis d'améliorer le débit de connexion.

Gilles RAYNAUD parle de l'avantage de eCampus qui est un outil facilement accessible aux étudiants. Son utilisation a été initiée bien avant la crise de la covid. Cette plateforme permet le travail en groupe et un partage aisé des documents. Il faut repenser à la forme de l'enseignement à distance qui est bien différente de l'enseignement en présentiel. Il précise que des enseignants ont déjà mis en place des cours à distance après un long travail.

Brunon LARNAUDIE donne l'exemple de l'IUT d'Orsay qui a permis aux étudiants de se connecter à distance afin de réaliser des travaux pratiques sur des machines. Il explique que les étudiants à l'IUT de Cachan pourront bénéficier de cet avantage à condition qu'ils soient inscrits sur un VPN (réseau privé virtuel). Il insiste sur l'importance de remonter cette demande à la direction informatique de l'Université.

Le point 3 de l'ordre du jour a été décalé par rapport au point 4, car intervention de l'ingénieur d'étude de 1G-SOLUTIONS.

4. Les suites du problème du bâtiment F.

Intervention de monsieur **Pierre BRULHET** Ingénieur d'études 1GSOLUTIONS.

Pierre BRULHET rappelle le contexte d'intervention :

- Injection d'une résine par la société URETEK en 2007 suite au problème d'affaissement au niveau du bâtiment F.
- Réapparition de fissurations en 2018 au niveau du dallage du bâtiment F

Il détaille les investigations réalisées par 1GSOLUTIONS:

- Etude complémentaire du sol
- Contrôle caméra des canalisations.
- Contrôle de la planéité du sol par un géomètre.

Suite à ces études, il a été conclu que le bâtiment F est situé sur un sol en mouvement.

Pierre BRULHET explique que deux devis ont été réalisés pour corriger ce défaut sur le bâtiment :

Une première solution consiste à réinjecter de la résine expansive sur six mètres de profondeur et reprise du dallage. Cette solution ayant un coût assez conséquent relativement à la surface importante de l'ouvrage (2300 m²).

La deuxième solution moins coûteuse réside en la reprise du dallage et l'installation des micropieux sous 15 mètres de profondeur. **Pierre BRULHET** préconise cette solution car elle est la plus pérenne et la moins chère. Il ajoute que les injections en résine seules ne seront pas suffisantes.

Francisco DE OLIVEIRA ALVES s'interroge concernant le niveau de gravité actuel par rapport à ce défaut. **Pierre BRULHET** répond qu'il n'y a pas de danger immédiat. Il explique que ces fissures peuvent continuer d'apparaître ou se stabiliser pendant une durée donnée mais le défaut va continuer d'évoluer. Il rajoute que ce problème de mouvement de sol peut engendrer des déformations au niveau du sol et des cloisons.

Francisco DE OLIVEIRA ALVES pose la question concernant la durée des travaux et s'ils peuvent être réalisés en milieu environné. **Pierre BRULHET** précise que le travail pourrait être long. Sa réalisation se fera d'une façon alternée en phase car il faut respecter un temps réglementaire de séchage. Il conseille de réaliser les travaux en ayant tout l'espace libre et vidé afin d'éviter les conséquences de bruit et du matériel que les étudiants pourront subir.

Elvire PETIT-ROGER s'interroge sur l'origine du problème. **Pierre BRULHET** répond qu'elle est multiple et liée au type de sol qui est sensible au phénomène retrait/gonflement, ainsi qu'aux fuites précédentes.

Elvire PETIT-ROGER s'enquiert du coût de déménagement/stockage des équipements lourds du bâtiment et le risque pour la période d'hiver prochain en attendant la mise en place des travaux. **Pierre BRULHET** répond que le maître d'ouvrage a la charge de ce point. Concernant le risque attendu, il explique que le plus inquiétant est l'apparition des fissures dans les murs. Le problème va continuer mais le bâtiment a une super structure pour laquelle on ne peut pas s'alarmer.

Pierre-André GOUGE parle des coûts à prévoir de déménagement et réaménagement, du stockage et la mise en conformité des machines.

3. Présentation du contenu des registres de santé et sécurité du travail.

Imen NAHALI fait un rappel concernant le registre de santé et sécurité du travail (RSST) : ce registre contient les observations et suggestions des agents relatifs à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail. Il est tenu à la disposition de l'ensemble des agents et, le cas échéant, des usagers (étudiants). Le CHSCT prend connaissance des observations consignées dans ce registre. Le responsable du service doit apposer son visa en regard de chaque inscription. S'il le souhaite, il peut accompagner ce visa d'observations. Il prend les mesures nécessaires, quand le problème relève de sa compétence, ou saisit son supérieur hiérarchique, dans le cas contraire.

Imen NAHALI précise que sept registres (tableau 1) de santé et sécurité du travail sont placés sur l'IUT dont deux qui ont été rajoutés récemment suite au CHSCT spécial du 27 juin 2020 (Innov'Lab et GEII2). Elle met l'accent sur l'utilisation active du registre du bâtiment B (salle de repos) et s'étonne du manque de signalements dans les autres registres, malgré l'information transmise par mail et affichage. **Imen NAHALI** explique que le registre du bâtiment B a disparu au mois de janvier et a été remplacé rapidement. Suite à cet incident, un mail de rappel de devoir de respect des documents obligatoires a été envoyé à tous les agents.

Service	Localisation	Nom de la personne à contacter	Pour les Bâtiments
Administration	Salle de pause B015	Imen NAHALI	B / D
Infirmierie	B012	Anne TUBIANA	B
Médiathèque	C105	Patricia BASTIEN	C
Innov'Lab	Innov'Lab	Bertrand MANUEL	E
GMP	Magasin GMP	Lionel HUGUES	F
GEII1	Magasin HB1	Stéphane POUJOULY	H
GEII2	Service technique G050	Fabrice SIMON	G

Tableau 1 : Liste des RSST sur l'IUT de Cachan

Imen NAHALI parle de la dématérialisation du registre qui est un projet en cours consistant à une nouvelle application répondant aux prescriptions réglementaires entre les agents, leur chef de service et les assistants de prévention de la structure, les services de prévention et le secrétaire du CHSCT de rattachement. **Imen NAHALI** présente les signalements notés depuis le CHSCT du 27 juin 2019 (Annexe 2) et demande s'il y a des remarques.

André DIDIER demande une explication concernant la disparition du registre du bâtiment B et le mail envoyé le 28 janvier 2020 par la direction suite à cet incident. **Marie-Andrée MERRER** et **André DIDIER** insistent sur le terme « registre volé » qui a été évoqué, selon eux, dans le mail de communication (Annexe 3). Ils demandent si une enquête a été réalisée. **Elvire PETIT-ROGER** répond qu'il n'y a pas eu d'enquête et explique qu'un mail a été

envoyé à l'ensemble du personnel et usagers et que le registre n'a jamais été remis à sa place. **André DIDIER** propose de mettre en place des mesures telle que l'utilisation des registres enchaînés ou dématérialisés. **Imen NAHALI** répond qu'il ne s'agit pas de la première fois qu'un registre disparaît et donne l'exemple de celui de la bibliothèque. **Elvire PETIT-ROGER** demande à **André DIDIER** de donner ses préconisations en attendant la mise en place du registre dématérialisé.

André DIDIER fait le lien entre le signalement d'un fait « grave » dans ce registre et la disparition de ce dernier juste après. Il s'agit d'un signalement d'un problème entre un agent et son chef de service. **Elvire PETIT-ROGER** précise que les deux parties concernées n'ont pas souhaité retranscrire de nouveau leurs notes dans le nouveau registre. **Imen NAHALI** pense que les signalements en lien avec des litiges entre collègues n'ont pas leur place dans un registre papier accessible à tout le monde. Elle conseille de privilégier de le faire par mail. **Francisco DE OLIVEIRA ALVES** précise que le registre dématérialisé est géré au niveau de l'Université et que la DSI est chargée de le mettre en place et pas la composante et rappelle que cette direction est déjà bien occupée actuellement pour assurer la continuité pédagogique.

Marianne BOIVIN affirme qu'il est inutile de mettre le stress et la pression sur le S2PR et la DSI pour faire avancer les choses. Elle alerte sur le fait que les représentants du personnel doivent être conscients que par leur attitude peut mettre la pression sur certains services et sur certains agents. Elle explique que le cahier des charges est en cours d'élaboration avec l'ensemble des composantes, établissements composantes et universités membres de l'Université Paris-Saclay. **Marianne BOIVIN** rappelle que dans la période actuelle les services sont tous occupés par la crise covid, la reprise progressive et la rentrée. Elle ajoute que la DSI a déjà énormément de priorités et ignore le classement de ce dossier. **Marianne BOIVIN** précise qu'en attendant la mise en place du RSST dématérialisé, un publipostage a été effectué rappelant la possibilité de réaliser un signalement par mail et au chef de service de confirmer la réception du signalement et préciser les suites qu'il y aura donné s'il le juge nécessaire. L'assistant de prévention fait figurer les échanges des mails dans le registre papier.

André DIDIER répond qu'il fait juste redescendre ce qui a été notifié en CHSCT de l'établissement en évoquant le registre dématérialisé. **Marianne BOIVIN** répond avec véhémence et explique qu'à chaque CHSCT de composante elle est sollicitée pour les mêmes questions et elle se trouve obligée de redire la même chose. Elle attire l'attention sur le fait que parfois des attitudes font que certains services sont opprimés pour mener correctement certains dossiers et cela engendre considérablement du stress. Elle demande que les personnes concernées prennent conscience de ce problème.

Elvire PETIT-ROGER est favorable à l'idée du signalement par mail, qui sera envoyé à la conseillère de prévention et remis dans le registre papier.

Aurélien GAUTREAU s'étonne de la réponse donnée par rapport à la disparition du registre suite à l'inscription d'un signalement concernant un problème entre un agent et son chef de service et qu'il est non cohérent d'adresser un mail à son chef de service en cas de litige avec la même personne. **Marianne BOIVIN** répond qu'il faut s'adresser au supérieur hiérarchique du chef de service en question. **Elvire PETIT-ROGER** affirme que les agents concernés par le signalement n'ont pas souhaité retranscrire les échanges et qu'il s'agit d'un litige entre personnes, n'ayant pas sa place dans un RSST.

5. Point sur les travaux.

Florence CHRETIEN fait le point sur les travaux réalisés à l'IUT:

- Mise en sécurité d'un cèdre, réalisé le 06/03/2020
- Reprise d'affaissement sur le parking face bât G, réalisé le 04/06/2020

Florence CHRETIEN fait le point sur les travaux en cours :

- Installation d'une crosse de passage de câble sur la terrasse du bât G
- Remplacement de la pompe double réseau radiateur bât F
- Remplacement d'un aérotherme atelier service technique
- Ouverture et scellement de bâtis au bâtiment B (bureaux B014bis et B011bis) de deux blocs porte coupe-feu
- Reprogrammation de l'alarme cabine vers le centre d'appel ascenseur bât E
- Commande de trois batteries pour système d'alarme anti-intrusion

Florence CHRETIEN présente le bilan financier des travaux réalisés du 01/01/2020 au 23/06/2020 et précise que depuis le début de l'année il a été dépensé 22 837,45 € en fonctionnement et 78 720 € pour un MAPA.

Francisco DE OLIVEIRA ALVES évoque le problème concernant la chute de morceaux de béton de l'ancienne chaudière. Une issue du bâtiment E a été condamnée afin de sécuriser le périmètre autour de la chaudière. Un diagnostic amiante a été demandé. **Francisco DE OLIVEIRA ALVES** explique que ce sera une intervention particulière car travail en hauteur et en plus risque amiante. Suite à ce diagnostic, les travaux de démolition seront programmés en urgence, en fonction des ressources financières disponibles.

Stéphane POUJOULY pose la question concernant la ventilation du bâtiment H et parle d'un problème au niveau des gaines d'aération et de la présence de bruit. Il s'interroge sur le type de ventilation adaptée par rapport à la covid : s'il faut privilégier la ventilation naturelle avec skydomes ou la ventilation mécanique forcée. Pas d'usage de ventilateurs actuellement. Il demande si une intervention est prévue afin de corriger ce problème.

Florence CHRETIEN répond qu'il sera traité au mois d'août. Elle parle également d'une intervention programmée actuellement sur le bâtiment G suite au dysfonctionnement de la ventilation. **Francisco DE OLIVEIRA ALVES** note comme décision la résolution du problème de la ventilation sur le bâtiment H le plus rapidement possible.

Bruno LARNAUDIE reprend la question de Stéphane POUJOULY concernant le type de ventilation privilégiée en période de covid.

Imen NAHALI répond via la visioconférence : il est nécessaire d'effectuer une aération régulière des espaces clos en dehors de la présence des personnes. Il est nécessaire de s'assurer du bon fonctionnement et de l'entretien de la ventilation mécanique (VMC). Il ne faut pas utiliser de ventilateur si le flux d'air est dirigé vers les personnes. Les systèmes de climatisation, dont la maintenance régulière doit être assurée, doivent éviter de générer des flux d'air vers les personnes et de recycler l'air, en recherchant la filtration la plus performante sur le plan sanitaire. **Stéphane POUJOULY** précise que la ventilation naturelle sera privilégiée comme précisé dans la circulaire ministérielle en utilisant les skydomes. **Francisco DE OLIVEIRA ALVES** attire l'attention sur la ventilation dans la salle des DS et il préconise d'ouvrir les skydomes pour la ventilation.

6. Présentation du document d'évaluation des risques professionnels.

Imen NAHALI précise qu'une ligne concernant le risque pandémique a été ajoutée dans chaque document unique. Elle explique que des actions de prévention ont été mises en place et d'autres sont programmées concernant le risque pandémique. Elle rappelle que le document unique a été établi en collaboration avec les chefs de département et les responsables de plateforme. Des actions non commencées concernent des formations et des travaux à réaliser. Parmi ces actions de formation, il y a la formation sauveteur secouriste du travail, la formation gestes et postures et la formation manipulation extincteurs.

Imen NAHALI parle du document unique de la KFET qui doit être bientôt mis à jour, suite à sa demande. **Imen NAHALI** présente le programme d'actions de prévention de l'année 2020 par unité de travail.

Unité de travail	Danger ou facteurs de risques identifiés	Mesures de prévention Techniques, Organisationnelles et Humaines	Ordre de priorité	Délais d'exécution	Estimation du coût
Administration	Troubles musculo-squelettiques TMS	Formation gestes et postures, travail sur écran	3	1 an	0
Administration	Ambiance sonore-bruit	Mise en place de mesures de bruit Prévoir des travaux d'insonorisation de la salle serveur	2	1 an	à évaluer
Administration	Risque pandémie	Matérialisation pour les postes de travail fixes avec une signalisation adaptée du type bande de « marquage au sol »	1	1 mois	
Administration	Travail isolé	Vérifier la chaîne de secours et le PTI	1	3 mois	
Infirmier	Risque liés à l'Incendie : Manipulation d'un extincteur	Formation à la Manipulation d'un extincteur	1	1 an	Budget formation université
Infirmier	Manipulation de charges lourdes/ Manutention	Formation Gestes et Postures	1	1 an	Budget formation université
Logistique	Risque Électrique : Général	Habilitation électrique (B0) du personnel de la reprographie	1	1 an	Budget Formation Université
Logistique	Risque liés à l'activité physique : Manutention manuelle	Formation Gestes et postures	1	1 an	Budget Formation Université
Bibliothèque	Accidents, malaise, blessures	Formation SST	1	1 an	Budget formation université
Bibliothèque	Ambiance thermique	Prévoir une nouvelle organisation de travail lors de la canicule	3	1 an	
Bibliothèque	Accueil du public	Suivre la formation accueil du public	2	1 an	Budget formation université
Service technique	Risque Électrique : Général	Habilitation électrique HO (accès aux transformateurs) du personnel des Services Techniques (4 personnes) (Recyclage)	1	1 an	Budget Formation Université
Service technique	Travail en hauteur	Formation travail en hauteur (4 personnes)	1	1 an	Budget Formation Université
Service technique	Accidents, malaise, blessures	Recyclage SST (2 personnes)	1	1 an	Budget Formation Université
Service technique	Risque biologique	Revoir l'organisation du suivi médical sur l'IUT	1		
GMP	Incendie	Étude à mener pour la construction d'un local ou enclos grillagé à l'extérieur pour la cuve de stockage de huile souillée	2	3 ans	à évaluer
GMP	Électricité	Formation à l'habilitation B1 pour 7 personnes	1	1 an	à évaluer
GMP	Risque incendie	Formation incendie souhaitable pour l'ensemble des enseignants utilisateurs de la découpe laser	1	1 an	
GMP	Accidents/Malaises/Blessures	Recyclage ou formation initiale SST	1	1 an	
GEI1	Risque Électrique : Utilisation de cordons de test avec fiche banane 4mm non isolée.	Remplacement des cordons et des maquettes didactiques associées	1	10 ans	300kEuros
GEI1	Accidents/Malaises/Blessures	Formation SST (3 personnes)	1	1 an	Budget formation université
GEI1	Intoxication par les fumées toxiques émises lors de l'impression 3D	Étude de l'installation d'une aération pour évacuer des fumées toxiques et/ou aménagement des postes adaptés dans la salle HB4	2	1 an	10k€
GEI1	Risque lié à l'utilisation des machines outils	Mise en place des fiches de poste pour les machines dangereuses (perceuses à colonne)	1	6 mois	0
GEI2	accident, malaise et blessure	Recycler les Sauveteurs Secouristes du Travail	1	1 an	à établir
Extérieur - Terrasses	Circulation piétonne	Vérification et Réfection de l'éclairage extérieur des bâtiments	2	3 ans	à évaluer
Extérieur - Terrasses	Chutes/ Heurts	Refaire la clôture côté piscine	2	1 an	60 k€
Extérieur - Terrasses	Chutes	Sécurisation des accès terrasse Bât D	2	2 an	25 k€
Extérieur - Terrasses	Circulation	Étude à mener sur la mise en place d'un muret au niveau de la pelouse côté piscine (Risque de chute lors du passage du tracteur tondeuse)	2	2 ans	à évaluer
Extérieur - Terrasses	Circulation automobile	Réfection des voies automobile à prévoir	3	3 ans	300 k€
Extérieur - Terrasses	Circulation	Marquage au sol des parkings	2	2 ans	8 k€
Extérieur - Terrasses	Intrusion de personnes malveillantes	Installation des caméras de surveillance sur le parking	2	2 ans	20k€

Tableau 2 : Programme d'actions de prévention de l'année 2020

Approbation du programme d'actions de prévention de l'année 2020 (tableau 2) à la majorité des représentants du personnel présents: (7 voix pour, 1 abstention/FSU).

Le point 7 « Gestion des déchets sur l'IUT de Cachan » a été reporté à la prochaine réunion du CHSCT spécial de l'IUT.

Président du CHSCT

Francisco DE OLIVEIRA ALVES

Secrétaire du CHSCT

Bertrand MANUEL

Secrétaire Administrative

Imen NAHALI

université PARIS-SACLAY	✉ : direction.iut-cachan@universite-paris-saclay.fr
IUT DE CACHAN	
9, avenue de la Division Lederc. 94 230 CACHAN	Tél : 01 41 24 11 00

Cachan, le 29 juin 2020

CHSCT Spécial de l'IUT de Cachan du 25 juin 2020

Relevé de décisions

- A l'ordre du jour en début de la prochaine réunion du CHSCT Spécial: élection d'un(e) secrétaire et d'un(e) secrétaire suppléant(e) du CHSCT spécial de l'IUT.
- Approbation des PV du 4 avril 2019 et du 27 juin 2019 à la majorité des représentants du personnel présent : (5 voix pour, 2 abstentions/ CGT, 1 abstention/FSU).
Conformément au Règlement intérieur du CHSCT de l'Université, il est notamment précisé dans l'Article 21 - Le procès-verbal de la réunion, signé par le président du comité et le secrétaire, et contresigné par le secrétaire administratif, est adressé à chacun des membres du comité dans un délai d'un mois. A défaut, un relevé signé des avis et propositions de la réunion est adressé à chacun des membres du comité dans un délai d'un mois, nonobstant la diffusion ultérieure du procès-verbal de la réunion. Ce procès-verbal, est approuvé lors de la séance suivante, puis adressé au président de chaque CHSCT spécial qui en fait lecture à l'ouverture de la séance du comité.
- Concernant le Plan Reprise d'Activités : Mise en place de la distanciation physique à la rentrée 2020 et de l'enseignement présentiel prudentiel/distanciel. Les étudiants seront autorisés à se restaurer dans la même salle de TD en respectant le mètre de distance, tant que la circulaire du MESRI s'appliquera jusqu'à nouvel ordre. Dans tous les contextes et tous les espaces, port systématique du masque dès lors que la distanciation physique ne peut être garantie. L'alimentation entre savon et papier dans les toilettes sera doublée. Le nettoyage des matériels sera à la charge des usagers.
- Envoi par la Scolarité d'un mail aux étudiants leur demandant de venir sur le site de l'IUT avec leur propre masque.
- Résolution du problème de la ventilation sur le bâtiment H le plus rapidement possible.
- Transmission du rapport de 1GSOLUTIONS sur « l'affaissement plateforme bâtiment F » au service Patrimoine de l'Université.
- Approbation du programme d'action de prévention de l'année 2020 à la majorité des représentants du personnel présents: (7 voix pour, 1 abstention/FSU).
- Report du point 7 « Gestion des déchets sur l'IUT de Cachan » à la prochaine réunion du CHSCT spécial de l'IUT.
- Engagement de la Direction de faire une note informant le personnel de la reconduction des 3 jours de RTT supplémentaires, soumis à 34 minutes de travail supplémentaires hebdomadaires.

Président du CHSCT
M. DE OLIVEIRA ALVES Francisco

Secrétaire administrative du CHSCT
Mme NAHALI Imen

Secrétaire du CHSCT
M. MANUEL Bertrand



Registre salle de repos bât B

Date et heure du signalement	Observation	Visa du responsable	Mesures de prévention mises en place
le 20/02/2019 à 15h20	Une étudiante Geii1 s'est fait mal en jouant ay football avec ses camarades sur l'IUT. Elle s'est fait une entorse de la cheville au pied gauche.	oui	Le 20/09/2020 16h20 Une poche de glace a été mise sur sa cheville. Le SAMU a envoyé une ambulance et a été transportée aux urgences de l'hôpital Bicêtre.
le 14/10/2019 à 13h	Une enseignante a fait un malaise à la cafétéria au moment de sa pause déjeuner. Elle avait des sueurs et des nausées.	oui, le 17/10/2019	Le directeur de l'IUT et la responsable H&S l'ont transportée sur une chaise roulante devant le bâtiment B. L'enseignante a caractérisé d'habituel cette crise et a préféré ne pas alerter les secours. Elle a repris son activité normale quelques minutes plus tard.
le 18/10/2019	Un étudiant GMP s'est fait renversé par une camionnette à vélo, en venant à l'IUT. Dans un état de choc il s'est présenté au service scolarité. Le chauffeur n'est pas resté pour le secourir.	Oui, le 23/10/2019	Devant son état de choc et malgré qu'il ne se plaignait d'aucune douleur ou blessure, les pompiers ont été appelés et se sont déplacés jusqu'à l'IUT. Après osculation et avis du médecin, l'étudiant a pu rentrer chez lui accompagné par sa mère.
le 22/10/2019 à 15h25	Jeudi dernier (17 octobre), une heure d'information syndicale a été organisée par la C.G.T. Comme je l'avais annoncé dans un mail, je déménageais. Le déménagement consistait à transporter mes dossiers concernant le personnel ainsi que les 150 boîtes du personnel de l'IUT. Lors de cette heure syndicale, il m'a été rapportée des propos inacceptables à mon égard: réflexion sur ma tenue " Talons aiguilles et mini-jupes" pour déménager, PROPOS SEXISTES!!! Je n'étais ni en talons aiguilles, ni en mini-jupe. On me reproche de ne pas être présente à cette réunion et de ne pas soutenir et aider le personnel puisque j'ai été élue. Sachez que c'est mon quotidien D'AIDER- DE CONSEILLER- D'ECOUTER le personnel avec ma collaboratrice. Je souhaite demander au CHSCT de mettre ce point à l'ordre du jour.	oui, le 23/10/2019	
le 23/10/2019 à 16h00	Un agent a reçu un tendeur qu'il était en train d'utiliser avec son collègue. Le tendeur était tendu et a craqué ou s'est décroché. L'agent a été blessé à la paupière droite (sous la paupière) et un peu à la joue. Il a été pris en charge de suite par le médecin des étudiants qui se trouvait présent puis est parti à l'hôpital 15/20 en taxi.	Oui	

Registre salle de repos bât B

Date et heure du signalement	Observation	Visa du responsable	Mesures de prévention mises en place
le 27/11/2019	J'ai eu un RDV avec l'assistante sociale du personnel, Madame Berthelotet, le jeudi 24 novembre 2019. Celui-ci s'est déroulé dans les locaux de l'infirmerie en l'absence de l'infirmière et des étudiants. Nous étions en entretien depuis un moment avec la porte fermée, lorsque celle-ci a été ouverte par un agent de l'IUT sans que celui-ci ait frappé et ait été invité à entrer dans l'infirmerie. L'assistante sociale et moi-même avons été très choquées de cette intrusion. En accord avec l'assistante sociale, j'ai souhaité qu'il y ait un rappel des services médicaux et sociaux au droit à la confidentialité pour tous les personnels de l'IUT lors des entretiens dans les locaux réservés à ces RDV. (Marie-Andrée MERRER)	Oui	Un mail de rappel a été envoyé par le service de médecine de prévention à tous les personnels de l'IUT le 28/11/2019
le 28/11/2019	Un étudiant GEii2 est tombé en venant en cours ce matin a été pris en charge par le personnel SST, pour des soins de nettoyage et désinfection de ses plaies.	Oui	
le 06/12/2019	Une étudiante (Licence Pro) est restée se reposer environ 2h à l'infirmerie (suivie par C. Taybi et S.Drouin)	Oui	

Registre situé au bâtiment H, GEii1			
Date et heure du signalement	Observation	Visa du responsable	Mesures de prévention mises en place
08/11/2019 à 16h35	Début d'incendie sur une éponge suite à un contact prolongé avec un fer à souder (petite flamme)		
30/01/2020 à 9h	La salle HB2 disjoncte suite à la prise en main d'un cordon secteur côté prise femelle resté branché à une prise de courant.		

Annexe 3 : mail concernant la disparition du registre du bâtiment B

ner

Répondre

Rép. à tous

Faire suivre

Supprimer

Spam





Actions



28 Janvier 2020 11:20

[direction Iut Cachan] actes de malveillance

Expéditeur: "dir-biats2 iut-cachan-request" <dir-biats2 iut-cachan-request@universite-paris-saclay.fr> de la part de "Karine Commeau" <karine.commeau@universite-paris-saclay.fr>

A: "dir-ens iut-cachan" <dir-ens iut-cachan@u-psud.fr> "dir-biats2 iut-cachan" <dir-biats2 iut-cachan@u-psud.fr>

Répondre à: "dir-biats2 iut-cachan" <dir-biats2 iut-cachan@universite-paris-saclay.fr>

jour,

uis le début de la semaine, il a été constaté des actes malveillants concernant des consignes de sécurité (affiches retournées, disparition d'un registre SST).
s vous rappelons que ces mesures sont prises dans l'intérêt de tous et répondent à une obligation légale.
s vous informons que des poursuites pourront être appliquées en cas de non-respect de ces outils à caractère réglementaire.

lialement.

Direction